

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2024

---

ENCADRER L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES  
POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 2112)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 199

présenté par  
M. Millienne et M. Sansu

-----

### ARTICLE 5 BIS

Supprimer le mot :

« privés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.